

Compte rendu de la réunion de membres du conseil de l'ED 382 le mercredi 30 novembre 2016, à 10h, en salle 628, bâtiment Olympe de Gouges, site PRG

Présent.es : S. Ben Amar, Fl. Binard, R. Le Goix, N. Dubourg, R. Zanni ; G. Arnaud-Fassetta, L. Faret (arrivés à 11 h).

Excusé.es : G. Guiheux (procuration à L Faret), D. Vidal (procuration à Fl. Binard), P. Cingolani, M. Poinot, A. Vernay-Nouri.

En raison de multiples problèmes de transport en commun, à 10 heures 15, il est constaté que le quorum n'est pas atteint et il n'est pas possible de tenir un conseil formel.

Toutefois, afin de préparer le travail du prochain conseil, étant donné les échéances assez rapides qui se profilent pour l'entrée en vigueur des effets de l'arrêté du 2/5/2016, les présent.es décident d'un commun accord d'engager la discussion sur un certain nombre de sujets évoqués en partie lors du dernier conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

- Finalisation des modalités d'application de l'arrêté du 25/5/2016 : composition du Conseil de l'ED convention de formation ; portfolio du.de la doctorant.e ; nombre de thèses encadrées par HDR ; annexe de la charte des thèses.
- Compléments aux dispositions relatives au comité de suivi.
- Projet de révision des statuts de l'ED.
- Nouvelles « formations doctorales » (intitulés de diplôme) suggérées par Géographie-cités.
- Questions diverses.

Samira Ben Amar, en poste depuis la mi-octobre comme gestionnaire de l'ED 382, se présente brièvement.

Elle rappelle les modalités de la phase transitoire des soutenances de thèse (jusqu'au 31/12), qui permettent encore l'octroi de mentions et n'obligent pas à la sortie « physique » du.de la directeur.e de thèse, qui doit seulement s'abstenir de la discussion finale (« se déporter »). Elle souligne qu'il faut bien rappeler aux futur.es docteur.es le rôle important de la clé USB sur laquelle doit figurer le manuscrit dématérialisé de leur thèse.

La réunion annuelle du CED les 9 et 10 janvier prochains clarifiera un certain nombre de points (sur les mentions, sur la position du.de la directeur.e de thèse lors de la soutenance).

Elle rappelle que les dossiers de demande d'aides à la mobilité doivent être déposés, pour validation, auprès de l'ED, qui les transmet à l'IED.

Elle indique que le budget 2018 est maintenu à 20 800 euros.

Elle signale enfin que le calendrier prévu pour les élections des représentant.es des doctorant.es a dû être décalé : le vote s'effectue par voie électronique, or depuis plusieurs jours, et pour une durée encore indéterminée, les messages destinés à toutes les adresses électroniques gérées par Microsoft (gmail, hotmail, live...) sont rejetés (à la suite de la contamination virale d'une machine de Paris Diderot, les serveurs Microsoft refusent

tout message en provenance du site de l'Université). Les élections auront donc lieu début 2018, dans le courant du premier trimestre.

Le bureau de l'ED signale qu'il a rendez-vous avec Thomas Coudreau, directeur du CED, ce jour-même, afin d'évoquer les périmètres des ED au sein d'USPC, en vue de la réunion des directeur.es d'ED de janvier prochain.

R. Le Goix indique, au nom du laboratoire Géographie-cités, que les libellés de diplôme proposés seraient « Géographie et aménagement » et « Géomatique ».

Les seuls statuts de l'ED actuellement disponibles aux archives de Paris Diderot remontent à 2000 et n'ont apparemment pas été mis à jour depuis cette date. Une mise à jour s'imposera donc ; elle devra faire la synthèse des procédures qui sont suivies par l'ED à la suite de votes successifs du Conseil, notamment sur les délégations confiées au Bureau.

S'agissant de la composition du futur conseil de l'ED, Mmes Poinot et Vernay-Nouri ayant confirmé leur participation au Conseil, ce dont le Bureau les remercie vivement, car cela contribue à assurer à la fois l'ouverture sur les mondes socio-professionnels et la continuité de l'action du Conseil, il faudra songer à remplacer J.-M. Besse (dans la mesure où le laboratoire Géographie-cités, auquel il appartient, est désormais intégré à l'ED) et O. Martin (directeur de l'ED 180, qui compte mettre un terme à ses fonctions au 31/12/2017). Il faudra donc songer à ces deux remplacements et au recrutement d'un nouveau membre extérieur, afin de refléter la diversité des champs de recherche de l'ED, en veillant de surcroît à l'équilibre en genre. Sur proposition de Samira Ben Amar, et conformément au vote du Conseil du 05/10/2016, la gestionnaire de l'ED 450 « Etudes psychanalytiques » pourrait être intégrée au conseil (selon les dispositions prévues dans l'arrêté du 25/5/2016).

La discussion porte ensuite essentiellement, dans l'optique de préparer le premier conseil de 2018, sur le CSI (Comité de suivi individuel), les représentant.es des doctorant.es ayant transmis au Bureau des propositions. Elle porte sur plusieurs points exprimés dans ce document (dont une bonne part reprend les dispositions de l'arrêté et ne sont donc pas évoqués) : la notion de « suivi pédagogique » ; la participation ou non des membres du CSI au jury de thèse ; la nécessité que le CSI ne comporte, pour les E-C, que des HDR.